Bureau de l'association TAIJI QUAN DAO
Saison 2017/2018

Président : **Tristan ALLARD**
Trésorière : **Nicolas GUICHARD**
Secrétaire : **Yves JOUFFE**

MODALITES D'ADHESION :

- **Compléter le bulletin d'adhésion et le formulaire FAEMC B0.**
- Fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du Taiji Quan, pour les « bienvenus ».
- Prévoir une photographie d'identité en dématérialisé pour les bienvenus.

Scanner les 3 documents pour les bienvenus (2 pour les membres de la saison passée) et envoyer avec la photographie à taijiquandao35@gmail.com

Donner à Nicolas ou Tristan ou Yves une **enveloppe mentionnant vos nom et prénom avec** :

> le **règlement des frais**

TARIFS ADULTES (à partir de 17 ans)	**ACTIF et RETRAITE**	**DEMANDEUR D'EMPLOI / ETUDIANT**
Droit annuel	**75 €**	
Participation	**220 €**	**170 €**

En cas de 2ème adhérent d'une même famille (foyer fiscal) sous réserve de parenté directe (mariage ou PACS et filiation), **une réduction de 25 %** est appliquée sur la participation annuelle la moins élevée.
Le droit annuel inclut les frais d'assurance et de gestion, l'affiliation à la Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois, à l'Amicale du Yangjia Michuan Taiji Quan et à l'association « Les 3 Regards » gérant Le Cadran ainsi que les frais de location de salle. Il participe également au soutien des assistants et aux collations des moments festifs.

La participation à l'enseignement donne droit d'accès au cours hebdomadaire de Taiji Quan.

Merci de faire un **chèque séparé** (à **l'ordre de TAIJI QUAN DAO**) pour le **droit annuel**. Pour la **participation à l'enseignement**, vous pouvez faire un, deux ou trois chèques (à **l'ordre de TAIJI QUAN DAO**) dont les montants seront :

- 2 chèques **: 110 € - 110 €** (actif et retraité) **/ 85 € - 85 €** (demandeur d'emploi et étudiant).
- 3 chèques **: 80 € - 70 € - 70 €** (actif et retraité) **/ 60 € - 60 € - 50 €** (demandeur d'emploi et étudiant).

Possibilité d'utiliser le dispositif « SORTIR » pour le règlement en se rapprochant de Nicolas, Trésorier.

Les membres des associations SMACT et TCCG souhaitant participer aux cours de TAIJI QUAN DAO **s'acquitteront d'une participation à l'enseignement de 80 €, avec l'engagement d'une participation régulière (au moins un cours sur 2).** En outre, pour l'adhésion à TAIJI QUAN DAO, ils régleront 43 € (différence entre le montant du timbre licence FAEMC déjà en leur possession, 32 € et 75 €, droit d'entrée TAIJI QUAN DAO). Les chèques seront établis à l'ordre de TAIJI QUAN DAO.